

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Rapport sur l'Administration des affaires en 2024

DESIGNATIONS

2. INASEP - Désignation de 5 membres du Conseil communal
3. IMAJE - Désignation de 5 membres du Conseil communal aux Assemblées générales
4. IDEFIN - Désignation de 5 membres du Conseil communal
5. BEP - Désignation de 5 membres du Conseil communal
6. BEP Expansion Économique - Désignation de 5 membres du Conseil communal
7. BEP Environnement - Désignation de 5 membres du Conseil communal
8. BEP Crématorium - Désignation de 5 membres du Conseil communal
9. Asbl Groupement d'Informations Géographiques (asbl GIG) - Désignation d'un représentant
10. Comité particulier de négociation et supérieur de concertation - Commune-Syndicats - Désignation des membres
11. Comité de concertation Commune-CPAS - Désignation des 2 représentants du Conseil communal
12. Union des Villes et Communes de Wallonie asbl - Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale

ASSOCIATIONS

13. Asbl Culture et Loisirs - Radiation d'office pour non-respect des obligations - Prise de connaissance

TAXES-FISCALITE

14. Règlements-taxe - Approbation par l'Autorité de Tutelle – Information

15. Règlement-taxe sur les demandes de changement de nom (s)- Dès l'entrée en vigueur et jusqu'en 2025 inclus

FINANCES

16. Budget - Exercice 2025

17. Octroi de subventions en numéraire d'un montant inférieur à 2.500 € pour différentes associations culturelles et sportives - Exercice 2024

18. Octroi d'une subvention en numéraire pour les associations Gesves Extra, Ludothèque - Exercice 2024

19. Octroi d'une subvention en numéraire pour La Maison de la Laïcité - Exercice 2024

20. Octroi de subsides en numéraire pour l'association GaMeNa - Exercice 2024

21. Finances - Don de la Maison médicale

FABRIQUES D'EGLISE

22. Fabrique d'Eglise de Faulx-Les Tombes - Budget 2025

23. Fabrique d'Eglise de Gesves - Budget 2025

24. Fabrique d'Eglise de Haut-Bois - Budget 2025

25. Fabrique d'Eglise de Mozet - Budget 2025

26. Fabrique d'Eglise de Mozet - Compte 2023

27. Fabrique d'Eglise de Sorée - Budget 2025

28. Fabrique d'Eglise d'Haltinne - Budget 2025

29. Synode de l'Eglise Protestante de Seilles - Budget 2025

30. Synode de l'Eglise Protestante de Seilles - Compte 2023

MARCHES PUBLICS

31. Délégations de compétences du Conseil communal en matière de marchés publics et de concessions

32. Marché public relatif aux travaux d'entretien des voiries 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation

TRAVAUX

33. SPAQUE - Centrale d'achat relative à la gestion de la pollution des sols - Approbation des conditions et du mode de passation

ENVIRONNEMENT

34. Conventions relatives à la plantation et à l'entretien d'arbres et de haies indigènes - PST 2.4.7.3

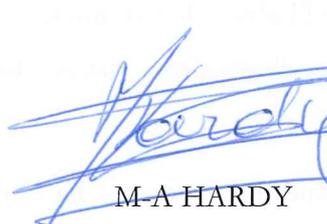
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein (24 p/s, JT) dans le cadre d'un remplacement (BR) à partir du 12/11/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 25/11/2024
4. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein (26 p/s, AG) dans le cadre d'un remplacement (AR) à partir du 19/11/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 25/11/2024

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 09/12/2024

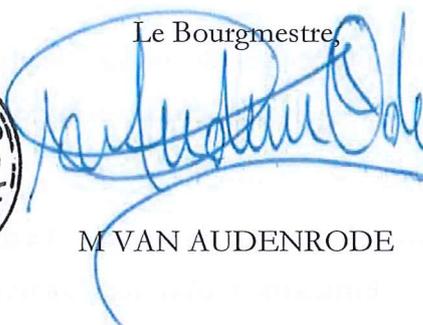
Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,


M-A HARDY




M VAN AUDENRODE

AGRICULTURE

35. Motion communale : Soutien aux Agriculteurs de notre Région

MOBILITE

36. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - Rues de Courrière / du Sabotier / le Bois Planté / Albert Morin - Établissement d'une zone 30 - PST 2.2.9.6.
37. Règlement complémentaire de roulage - Rue du Vivier Trainé à Haltinne - Établissement de dispositifs ralentisseurs de type sinusoïdal - PST 2.2.9.6.
38. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - du Commerce / de l'Abbaye /Route d'Andenne - Instauration d'un sens giratoire de circulation d'ilots et de zones d'évitements striées - Régularisation - PST 2.2.9.6.
39. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - de l'Église /du Commerce / Route de Jaussee - Instauration d'un sens giratoire de circulation d'ilots et de zones d'évitements striées - Régularisation - PST 2.2.9.6.
40. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - Rues Le Croquet / La Goyette /de l'Église / des Ecoles - Instauration d'un sens giratoire de circulation d'ilots et de zones d'évitements striées - Régularisation - PST 2.2.9.6.
41. Autorisation d'installation d'équipements de stationnement vélo sur l'espace privé de l'implantation scolaire de la Croisette à Sorée - Projet et convention du SPW Mobilité et Infrastructures - Adoption - PST 2.2.9.2

ENSEIGNEMENT

42. Implantation à Mozet - Dossier d'admission aux subventions pour N° FASE - PST 2.3.3.1 - Ratification

COOPERATION INTERNATIONALE

43. PCIC - Acty A.4.3.b. « Suivi- évaluation du fonctionnement de la convention entre la Mairie et le Service des Impôts » du Plan Opérationnel Transitoire - PST 2.2.4.3 - Prise de connaissance

A HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein (24 p/s, MD) dans le cadre d'un remplacement (KD) à partir du 19/10/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 12/11/2024
2. Écoles communales - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (16 p/s, OP) à partir du 12/11/2024 dans le cadre du remplacement d'un maître de psychomotricité (NS) en congé maladie à partir du 12/11/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 25/11/2024